

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 30 septembre 2022

N° 2022-473

Convocation du 23 septembre 2022

Aujourd'hui vendredi 30 septembre 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS:

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Bernard-Louis BLANC, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESCINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES

M. Didier CUGY à Mme Anne LEPINE

Mme Françoise FREMY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU

Mme Anne-Eugénie GASPAR à M. Baptiste MAURIN

M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE

M. Michel LABARDIN à M. Jérôme PESCINA

M. Guillaume MARI à M. Patrick PAPADATO

M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI

M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Christian BAGATE

Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE

Mme Nadia SAADI à M. Alain GARNIER

Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Céline PAPIN de 11h30 à 14h30 et à partir de 17h45

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Isabelle RAMI à partir de 18h05

M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 15h30 Mme Marie-Claude NOEL à Mme Brigitte BLOCH de 15h10 à 18h45

Mme Marie-Claude NOEL à Mme Delphine JAMET à partir de 18h45

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Patrick LABESSE à partir de 17h40

Mme Brigitte TERRAZA à Mme Véronique FERREIRA à partir de 14h30

Mme Claudine BICHET à M. Patrick LABESSE de 12h15 à 14h30

Mme Claudine BICHET à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 19h 05

Mme Brigitte BLOCH à Mme Eve DEMANGE de 12h55 à 14h30 et à partir de 18h45

Mme Béatrice DE FRANCOIS à Mme Myriam BRET à partir de 17h30 Mme Andréa KISS à Mme Tiphaine CORNACCHIARI à partir de 18h10

Mme Géraldine AMOUROUX à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h20

Mme Stéphanie ANFRAY à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h30

Mme Amandine BETES à Mme Nathalie LACUEY à partir de 16h35

M. Bernard-Louis BLANC à M. Olivier CAZAUX à partir de 10h15

Mme Christine BONNEFOY à Mme Fatiha BOZDAG de 12h45 à 15h et à partir de 17h10

Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Pascale BRU de 11h50 à 14h30 et à partir de 18h30

M. Alain CAZABONNE à M. Max COLES à partir de 12h30

M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h10

Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 14h30 et à partir de 17h10

M. Christophe DUPRAT à M. Franck RAYNAL à partir de 11h15 Mme Anne FAHMY à M. Stéphane MARI jusqu'à 11h45

M. Nicolas FLORIAN à Mme Géraldine AMOUROUX de 12h55 à 16h20

M. Nicolas FLORIAN à M. Kévin SUBRENAT à partir de 16h20

M. Frédéric GIRO à M. Serge TOURNERIE à partir de 14h30

M. Laurent GUILLEMIN à M. Cyrille JABER de 14h30 à 16h et à partir de 17h

Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN de 11h15 à 12h40

Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUQUIN de 13h20 à 15h20 et à partir de 18h20

Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Camille CHOPLIN de 11h15 à 12h15

M. Jacques MANGON à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 16h

Mme Eva MILLIER à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h40

M. Patrick PUJOL à M. Gwénaël LAMARQUE à partir de 17h30 Mme Marie RECALDE à M. Alexandre RUBIO à partir de 14h30

M. Bastien RIVIERES à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h20

M. Fabien ROBERT à M. Gwénaël LAMARQUE jusqu'à 16h40

M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Tiphaine CORNACCHIARI jusqu'à 12h

M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h10

M. Thierry TRIJOULET à Mme Christine BOST à partir de 16h40

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE:

M. Dominique ALCALA à partir de 18h45
Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 18h45
M. Christian BAGATE à partir de 19h20
Mme Christine BONNEFOY à partir de 19h05
Mme Fatiha BOZDAG à partir de 19h05
M. Alain CAZABONNE à partir de 17h40
M. ALCOLES à partir de 17h40
M. EL ORIAN à partir de 16h20

M. FLORIAN à partir de 16h20
M. Michel LABARDIN à partir de 17h30
M. Jacques MANGON à partir de 18h20
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à partir de 19h20

M. Jérôme PESCINA à partir de 17h30 M. POIGNONEC à partir de 17h30

M. Benoît RAUTUREAU à partir de 18h45

Mme Agnès VERSEPUY à partir de 18h45

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 30 septembre 2022	Délibération
	Direction Développement Economique	N° 2022-473

Maison de l'emploi de Bordeaux- Association pour le développement local et l'emploi - Association pour le développement des stratégies d'insertion Technowest - année 2022- Subventions pour action spécifique - Conventions - Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La Maison de l'emploi de Bordeaux (MDE), l'Association pour le développement local et l'emploi (A.DE.L.E) et l'Association pour le développement des stratégies d'insertion Technowest (ADSI) interviennent dans le domaine de l'accompagnement à l'emploi et l'insertion sur les territoires de Bordeaux, de Bègles et de l'ouest de l'agglomération.

Elles sont identifiées comme des acteurs fédérateurs sur leurs territoires. Elles ont développé une méthode de travail partenariale et portent une offre de service commune aux entreprises pour les accompagner dans leurs recrutements. Cette offre de service répond aux attentes de Bordeaux Métropole qui souhaite apporter le meilleur service aux entreprises recruteuses de son territoire et notamment des opérations d'aménagement d'importance stratégique. ADSI intervient sur l'opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Aéroparc, la MDE et A.DE.L.E sur l'opération d'intérêt national Bordeaux Euratlantique.

Elles sont soutenues depuis 2017 par Bordeaux Métropole au titre d'acteurs référents, et bénéficient de subventions en vue d'une action spécifique de service emploi aux entreprises coordonnée avec le service public de l'emploi et l'ensemble des acteurs locaux, avec un numéro de téléphone unique. Les partenaires des trois acteurs référents composant les comités techniques pour les campagnes de recrutement sont les suivants : les agences locales de Pôle emploi, Cap emploi, les Missions locales et les PLIE (Plans locaux pour l'insertion et l'emploi) présents dans les territoires, l'APEC (Association pour l'emploi des cadres), les services emploi des municipalités et tout autre acteur associatif selon les besoins.

Cette subvention s'est élevée à 25 000 € pour chacun des acteurs référents pour la période du 1er octobre 2021 au 31 septembre 2022, soit 75 000 € au total. Les communes concernées par l'action combinée de ces trois associations sont les communes de l'Opération d'intérêt national (OIN) Bordeaux Euratlantique et de l'Opération d'intérêt métropolitain (OIM) Bordeaux Aéroparc (Bordeaux, Bègles, Floirac, Mérignac, Le Haillan et Saint-Médard-en-Jalles).

Les publics accompagnés sont en priorité les demandeurs d'emploi identifiés en proximité dans les communes concernées puis plus largement dans les communes de la Métropole, avec une attention particulière pour les personnes plus éloignées de l'emploi, notamment les résidents des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Le contexte de reprise économique à la suite d'une année fortement impactée par la pandémie Covid-19 et malgré le récent conflit russo-ukrainien, les comités techniques multi-acteurs sur les deux opérations ont été tenus en juin 2022. De nouveaux projets de recrutements liés à l'installation d'entreprises sont en cours de suivi tant par ADSI sur l'Opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Aéroparc que par la MDE et A.DE.L.E sur

l'Opération d'intérêt national Bordeaux Euratlantique.

Le présent rapport propose le renouvellement de cette action du 1er Octobre 2022 au 30 Septembre 2023. De nouvelles perspectives pourront, par la suite, s'ouvrir dans le cadre de la nouvelle stratégie de développement économique du territoire pour accroître l'action en faveur de l'emploi.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la convention cadre de mandat de Service d'intérêt économique général (SIEG) entre Bordeaux Métropole et l'association Maison de l'emploi de Bordeaux adoptée par délibération,

VU la délibération n° 2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la délibération métropolitaine n°2021-603 du Conseil métropolitain du 25 novembre 2021 relative au schéma de développement économique métropolitain,

ENTENDU le rapport de présentation

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de fonctionnement de 25 000 € en faveur de la Maison de l'Emploi de Bordeaux (MDE) pour poursuivre et amplifier son action de coordination des acteurs de l'emploi au travers d'un service emploi aux entreprises sur l'Opération d'intérêt national Bordeaux Euratlantique,

Article 2 : d'attribuer une subvention de fonctionnement de 25 000 € en faveur de l'Association pour le développement local et l'emploi (A.DEL.E) pour fédérer les acteurs de l'emploi intervenant sur le territoire de Bègles et piloter les campagnes de recrutements dans le cadre du service emploi aux entreprises sur l'Opération d'intérêt national Bordeaux Euratlantique partie béglaise, en coordination avec la Maison de l'emploi de Bordeaux,

Article 3 : d'attribuer une subvention de fonctionnement de 25 000 € en faveur de l'Association pour le développement des stratégies d'insertion (ADSI) Technowest pour poursuivre et amplifier son action de coordination des acteurs de l'emploi au travers d'un service emploi aux entreprises sur l'Opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Aéroparc,

<u>Article 4 :</u> d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer les conventions ci-annexées et tout acte afférent, précisant les conditions des subventions et mises à disposition accordées,

<u>Article 5 :</u> d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65, article 65748, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention: Monsieur MORISSET:

Contre: Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame TERRAZA, Madame KISS, Monsieur PFEIFFER,

Madame LECERF MEUNIER

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 septembre 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 6 OCTOBRE 2022

Pour expédition conforme,

le Vice-président,

DATE DE MISE EN LIGNE : 6 OCTOBRE 2022

Monsieur Stéphane DELPEYRAT